Été 1914
La Savoie entre en guerre

Département de la Savoie, Archives départementales, [2Fi 7832]

Département de la Savoie, Archives départementales, [2Fi 5864]

Département de la Savoie, Archives départementales, [fonds du RTM]

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

Le mot du Président

La Grande Guerre de 1914-1918 n'est pas un évènement historique comme les autres : les bouleversements qu'elle engendra marquent à bien des égards la fin d'un monde et la naissance d'une nouvelle ère. Les équilibres économiques et politiques entre les Nations furent certes durablement transformés. Mais aussi d'innombrables destins individuels furent broyés ou façonnés, les relations sociales remises en question jusque dans les familles, avec le départ des hommes et le rôle nouveau dévolu aux femmes. Les institutions publiques, la politique, la littérature, les sciences, les arts, tous les domaines des activités humaines furent profondément atteints et remodelés au cours de ces cinq années tragiques.

Si la Savoie, française depuis à peine 50 ans, ne fut pas directement un champ de bataille, elle ne fut pas épargnée, avec sans doute 20 000 soldats tués pour les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie et assurément bien plus de morts indirectes liées aux privations, aux conditions de travail, à l'épidémie de grippe espagnole. Ce sang versé dont nos monuments aux morts gardent la mémoire témoigne de l'intégration des départements savoyards à la Nation française. L'héroïsme et le sacrifice des soldats savoyards appartiennent à l'Histoire, magnifiés par l'exemple des chasseurs alpins résistant dans des conditions extrêmes sur le front des Vosges. Mais ils ne furent pas les seuls, l'arrière aussi était mobilisé avec la transformation des écoles d'Aix-les-Bains et de Chambéry en hôpitaux de l'arrière, les ouvriers des usines métallurgiques converties à la production de guerre, les femmes et les enfants bataillant pour subsister dans les dures conditions d'une agriculture de montagne très peu mécanisée.

Cent ans après, les acteurs et témoins du conflit qui déchira l'Europe et le monde ont désormais disparu. Il appartient à notre génération de devenir les "passeurs", d'assurer la transmission de la mémoire, en particulier aux élèves des écoles et collèges.

C'est ce qu'a souhaité faire le Département de la Savoie en publiant une série de dossiers pédagogiques conçus par le service éducatif et le service du public des Archives départementales pour les enseignants et les élèves – mais accessibles aussi à tous ceux qui voudront y trouver des références et des connaissances.

Les thématiques abordées seront les suivantes :

- La Savoie en 1914.
- La violence de guerre analysée par l'intermédiaire de parcours de soldats savoyards.
- L'arrière et l'organisation de la société en l'absence des hommes (le rôle des femmes sera mis en avant)
- La mémoire de guerre.

A travers la valorisation des documents conservés par les Archives départementales, le but est de proposer un ensemble de sources qui, tout en répondant aux attentes des programmes scolaires, pourra être utilisé indépendamment des dossiers.

N'oublions jamais, de Léonce Perret, est un chef-d'œuvre du cinéma muet paru en 1919. Ce film franco-américain met en valeur tout le savoir-faire du cinéma français, la référence majeure de l'époque. Nous ne partageons plus sa dénonciation univoque de la machine de guerre allemande s'abattant sur une France héroïque et blessée, tant les responsabilités du conflit furent partagées. Mais nous souscrivons à l'obligation du souvenir.

Bonne lecture !

Hervé GAYMARD
Député
Président du Conseil général de la Savoie

Le mot du Professeur

Comment mieux transmettre aux générations d'aujourd'hui la connaissance de la Première Guerre mondiale qu'en leur montrant le vécu des territoires qui leur sont familiers ? Comment rendre compte du vécu de ces 52 mois de guerre qui ont profondément bouleversé une société savoyarde déjà en pleine mutation ? Appréhender un conflit mondial en adoptant une démarche locale, voilà l'objectif que s'est fixé le présent dossier.

Cinquante-quatre ans après son intégration à la France, la Savoie est en 1914 une terre d'émigration et de déclin démographique, qui a perdu presque 10% de sa population - soit 25 000 habitants.

Quel est l'état d'esprit des Savoyards à l'été 1914 ? Avaient-ils conscience des enjeux européens en juillet ? Comment ont-ils vécu la mobilisation et le départ ? Comment les autorités, tant municipales que préfectorales, sont-elles parvenues à réorganiser un territoire frontalier touristique ? Telles sont les questions auxquelles s'attachent ce premier dossier.

Pour y répondre, j'ai consulté les fonds des Archives départementales de la Savoie afin d'en extraire des sources à la fois représentatives et explicites. Comme dans tous fonds d'archives, il a cependant fallu construire cette réflexion en tenant compte des lacunes.

Alors que le recteur de l'académie de Grenoble, Charles Petit-Dutaillis, avait ouvert la voie en demandant le premier à tous les instituteurs de tenir des rapports afin de « former une sorte de répertoire d'histoire locale », aucune de ces sources ne nous est parvenue. C'est pourquoi la presse, malgré ses limites, nous a fourni un complément essentiel.

De même les fonds privés, m'ont donné la possibilité de mieux comprendre les sentiments d'un mobilisé savoyard à l'été 14.

Par ailleurs, pour aborder ce conflit, j'ai également exploité d'autres sources qui m'ont permis de mettre en exergue certaines thématiques. Ainsi, que faire des milliers d'étrangers présents en Savoie, pour le plaisir ou le travail, alors que l'Europe s'embrase ? Quel regard porter sur eux dans un territoire frontalier ? Comment rassurer un peuple en guerre ? Pour tenter d'être au plus près des acteurs, les fonds des communes et des administrations ont été consultés.

Au cours de l'année 2014, d'autres dossiers pédagogiques, en lien avec les programmes scolaires, seront développés sur les thèmes de l'économie de guerre, de la violence de masse ou encore de la gestion du deuil. Avant tout des recueils de sources, ces dossiers seront néanmoins accompagnés de questions indicatives qui détermineront un angle d'approche délibérément choisi. Ainsi, les classes pourront-elles les réaliser aux Archives départementales pour faire un véritable travail d'histoire en accédant directement aux sources.

J'espère sincèrement que ce premier dossier vous sera utile dans la conduite de vos classes et vous permettra d'inscrire l'histoire locale au cœur de l'histoire nationale, lui donnant ainsi plus de sens auprès de nos élèves.

Alban REVERRE
Professeur du service éducatif

Le mot des Archivistes

Depuis de nombreuses années, le service éducatif des Archives départementales de la Savoie produit et propose des dossiers pédagogiques aux enseignants.

Plusieurs professeurs se sont succédés à la tête de ce service, aujourd'hui pris en charge par Alban Reverre. La diversité de leur expérience a permis de faire évoluer la forme et le style de ces dossiers. En effet, d'ateliers très scolaires, ils sont devenus des corpus d'archives à "pratiquer". L'optique est de proposer un panel très large de documents au corps enseignant pour qu'il puisse choisir le plus librement possible une thématique.

Le Centenaire de la Première Guerre mondiale est l'occasion de proposer un nouveau dossier, un nouveau corpus et un nouveau questionnement à des élèves qui travaillent déjà sur ce sujet dans les classes du secondaire. Alban Reverre vous propose une introduction montrant comment la société savoyarde est entrée en guerre et comment l'annonce de cette guerre a été faite ; le thème privilégié est la communication et les moyens utilisés pour faire passer l'information.

Pour parvenir à répondre à cette double problématique, l'accent a été mis sur les archives de l'administration de l'Etat avec un regard particulier sur le cabinet du Préfet (série M du cadre de classement). Malheureusement des lacunes – notamment les rapports préfectoraux mensuels sur la période – nous privent d'une richesse documentaire importante. Les fonds des autres services de la préfecture et plus précisément ceux des Affaires militaires et organismes de temps de guerre (série R du cadre de classement) ont apporté l'essentiel du matériel documentaire. De nombreuses affiches illustrent le dossier et montrent de quelle manière l'administration choisit de communiquer avec la population.

Parallèlement, les journaux locaux de l'époque complètent les sources administratives. Ainsi des extraits du *Radical des Alpes* ou de *l'Echo de la Maurienne* viennent renforcer le dispositif de transmission de l'information ; c'est une autre façon d'aborder l'évènement.

Enfin, le dossier met également en valeur les archives privées car elles apportent souvent un éclairage particulier en nourrissant l'histoire officielle de témoignages personnels. La collecte Européana[1] organisée le 12 novembre 2013 aux Archives départementales renforce ce point de vue. En effet, cette journée nous a permis de rencontrer plusieurs familles de poilus détentrices d'archives intéressantes à montrer et à mettre en valeur. Cette rencontre a scellé la construction de ce dossier : un extrait de carnet d'un poilu chambérien est au cœur du projet.

Afin de vous proposer un corpus d'archives complet, plusieurs dossiers seront réalisés entre 2014 et 2020 ; rien de plus simple ensuite que de faire travailler les élèves sur les sources qui font « l'Histoire ».

Emmanuelle COMBET
Lucile GUESDON

[1] Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'opération de collecte, lancée par Europeana (bibliothèque numérique européenne) vise à recueillir les témoignages et à numériser les archives relatives à la Grande guerre. Vous pouvez accéder à ces sources sur le site www.europeana1914-1918.eu/fr

Vivre l'entrée en guerre en Savoie

La Savoie, un territoire particulier de la République

1860 est l'année de tous les changements pour la Savoie : son annexion à la France lui laisse espérer la prospérité en lui ouvrant le marché français. Cependant, la fragilité de l'économie régionale ne lui permet pas de résister à la concurrence française et européenne et nécessite une réorganisation du système productif savoyard.

Aussi, malgré le développement de nouvelles activités comme le tourisme et l'hydroélectricité à la fin du XIXème siècle, la Savoie ne parvient pas à arrêter l'exode de sa population.

Document 1 - Évolution de la population de la Savoie de 1851 à 1921.

Années	1851	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921
Population de la Savoie	275 459	268 361	266 438	267 428	263 297	259 790	254 781	253 297	247 890	225 034

1. Comment la population savoyarde évolue-t-elle entre 1851 et 1911 ?
2. Que nous apprend cette évolution sur la situation économique et sociale de la Savoie ?

I. Le bel été 14 : la Savoie avant l'entrée en guerre

A. L'état d'esprit des populations

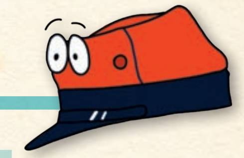

Document 2 - La une de *L'Echo de Maurienne* et plus particulièrement l'article « *la société savoyarde face aux prémices de la crise européenne* », 25 juillet 1914.

Douzième Année. — N° 593. Paraissant le Samedi Samedi 25 Juillet 1914.

L'ECHO de la MAURIENNE

LE NUMERO 5 CENTIMES — JOURNAL HEBDOMADAIRE — TÉLÉPHONE 31 — LE NUMERO 5 CENTIMES

Adresser toutes les Communications à M. J. SALOMON, à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie)

Mme CAILLAUX devant les assises

Les catholiques se défendent.

Les responsables.

ECHOS & NOUVELLES

Instituteurs et Municipalités

Instituteurs et Ministres

En Maurienne

Saint-Jean-de-Maurienne

—o—

Les responsables.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, les lacunes de notre défense nationale, qui est inférieure à celle de l'Allemagne non-seulement par le nombre d'hommes sous les armes (sur ce point nous serons toujours inférieurs), mais encore par l'état défectueux de notre matériel militaire et l'insuffisance des approvisionnements.

Tout en reprochant au rapport du sénateur Humbert certaines exagérations, le Ministre de la Guerre a reconnu que de 1900 à 1911 rien n'avait été fait pour la défense nationale. Les chefs de l'armée demandaient les crédits nécessaires pour les améliorations, mais les ministres des finances refusaient les crédits.

Or, cette période de onze années fut celle où le parti radical a tenu complètement la politique du pays et par sa majorité et par ses ministères. C'est lui qui était maître de tout ; si la guerre avait éclaté, c'est lui qui tenait notre destin. Et jusqu'en 1911, avoue cyniquement un de ses membres, on a complètement négligé la défense nationale.

Le ministre de la guerre d'aujourd'hui, M. Messimy, n'est-il pas lui-même un des députés blocards qui s'opposèrent avec le plus d'acharnement au vote des crédits militaires ? Parlant de l'augmentation des forces militaires de l'Allemagne, il déclarait : « Ce serait folie de suivre le Gouvernement impérial dans la voie où il s'est engagé ».

Si jamais la France venait à être vaincue dans une lutte européenne, c'est le parti radical qui porterait la responsabilité de la défaite.

Département de la Savoie,
Archives départementales, [PER61-9].

3. Qu'est-ce qui fait la une de ce journal ?
4. Les tensions avec l'Allemagne sont-elles mentionnées ? Dans quelle proportion ?
5. Que pouvez-vous en déduire quant à l'état d'esprit des populations une semaine avant le déclenchement de la guerre ?

B. Une Europe divisée

Document 3 - La une du *Radical des Alpes* et plus particulièrement l'article « Triple Alliance contre Triple Entente », 1er août 1914.

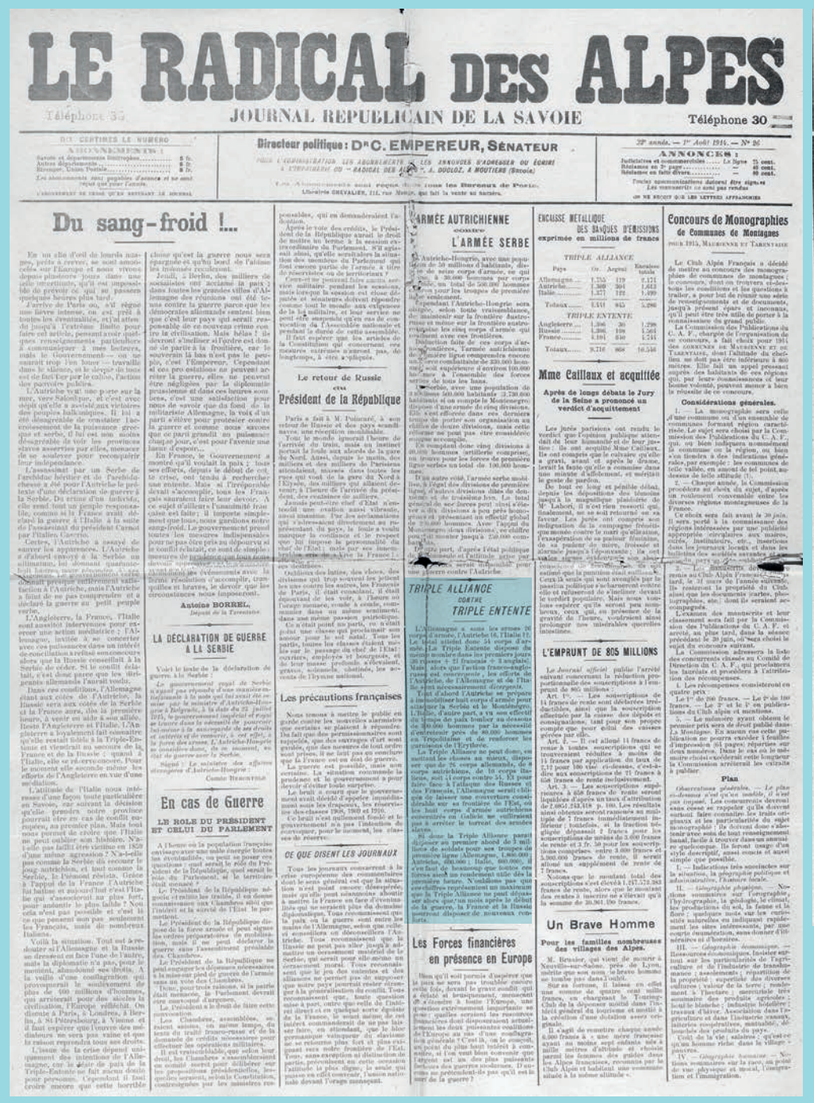

LE RADICAL DES ALPES

JOURNAL REPUBLICAIN DE LA SAVOIE

Téléphone 30

Directeur politique : Dr C. EMPEREUR, Sénateur

Du sang-froid !...

Le retour de Russie

Président de la République

LA DÉCLARATION DE GUERRE À LA SERBIE

En cas de Guerre

LE ROLE DU PRÉSIDENT ET CELUI DU PARLEMENT

ARMÉE AUTRICHIENNE contre L'ARMÉE SERBE

Les précautions françaises

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

ENCAISSE METALLIQUE DES BANQUES D'EMISSIONS exprimée en millions de francs

TRIPLE ALLIANCE

TRIPLE ENTENTE

L'EMPRUNT DE 805 MILLIONS

Concours de Monographies de Communes de Montagne

Mme Caillaux et acquittée

Après de longs débats le Jury de la Seine a prononcé un verdict d'acquittement

Un Brave Homme

Pour les familles nombreuses des villages des Alpes.

Les Forces financières en présence en Europe

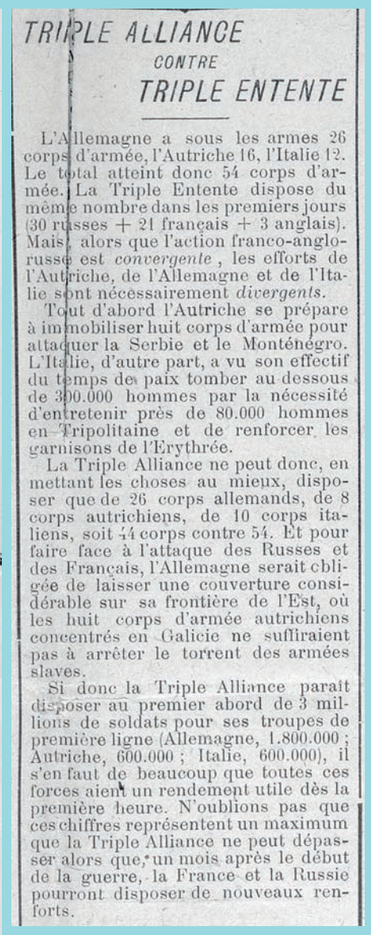

TRIPLE ALLIANCE
CONTRE
TRIPLE ENTENTE

L'Allemagne a sous les armes 26 corps d'armée, l'Autriche 16, l'Italie 12. Le total atteint donc 54 corps d'armée. La Triple Entente dispose du même nombre dans les premiers jours (30 russes + 21 français + 3 anglais). Mais, alors que l'action franco-anglo-russe est *convergente*, les efforts de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie sont nécessairement *divergents*.

Tout d'abord l'Autriche se prépare à immobiliser huit corps d'armée pour attaquer la Serbie et le Monténégro. L'Italie, d'autre part, a vu son effectif du temps de paix tomber au-dessous de 300.000 hommes par la nécessité d'entretenir près de 80.000 hommes en Tripolitaine et de renforcer les garnisons de l'Erythrée.

La Triple Alliance ne peut donc, en mettant les choses au mieux, disposer que de 26 corps allemands, de 8 corps autrichiens, de 10 corps italiens, soit 44 corps contre 54. Et pour faire face à l'attaque des Russes et des Français, l'Allemagne serait obligée de laisser une couverture considérable sur sa frontière de l'Est, où les huit corps d'armée autrichiens concentrés en Galicie ne suffiraient pas à arrêter le torrent des armées slaves.

Si donc la Triple Alliance paraît disposer au premier abord de 3 millions de soldats pour ses troupes de première ligne (Allemagne, 1.800.000 ; Autriche, 600.000 ; Italie, 600.000), il s'en faut de beaucoup que toutes ces forces aient un rendement utile dès la première heure. N'oublions pas que ces chiffres représentent un maximum que la Triple Alliance ne peut dépasser alors que, un mois après le début de la guerre, la France et la Russie pourront disposer de nouveaux renforts.

Département de la Savoie,
Archives départementales, [PER96-4].

6. Quelles sont les alliances militaires présentes en Europe ?
7. Qui semble avoir l'avantage d'après l'auteur ? Pourquoi ?
8. Quel est l'objectif de cet article ?

C. La mobilisation des hommes

Document 4 - Ordre de mobilisation générale : affiche de communication, 2 août 1914.

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. *Le Ministre de la Marine.*

IMPRIMERIE NATIONALE — 5-118-1914.

Département de la Savoie, Archives départementales, non coté.

Document 5 - « A la Nation française », déclaration du Président de la République Raymond Poincaré : affiche de communication, 4 août 1914.

A LA NATION FRANÇAISE

Depuis quelques jours, l'état de l'Europe s'est considérablement aggravé en dépit des efforts de la diplomatie. L'horizon s'est assombri. A l'heure présente, la plupart des nations ont mobilisé leurs forces. Même des pays protégés par la neutralité ont cru devoir prendre cette mesure à titre de précaution.

Des puissances dont la législation constitutionnelle ou militaire ne ressemble pas à la nôtre ont, sans avoir pris un décret de mobilisation, commencé et poursuivi des préparatifs qui équivalent en réalité à la mobilisation même et qui n'en sont que l'exécution anticipée.

La France qui a toujours affirmé ses volontés pacifiques, qui a dans des jours tragiques donné à l'Europe des conseils de modération et un vivant exemple de sagesse, qui a multiplié ses efforts pour maintenir la paix du monde, s'est elle-même préparée à toutes les éventualités et a pris dès maintenant les premières dispositions indispensables à la sauvegarde de son territoire.

Mais notre législation ne permet pas de rendre ces préparatifs complets s'il n'intervient pas un décret de mobilisation.

Soucieux de sa responsabilité, sentant qu'il manquerait à un devoir sacré s'il laissait les choses en l'état, le Gouvernement vient de prendre le décret qu'impose la situation.

La mobilisation n'est pas la guerre, dans les circonstances présentes elle apparaît au contraire comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur.

Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le Gouvernement, à l'abri de ces précautions nécessaires, continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir.

Il compte sur le sang-froid de cette noble nation pour qu'elle ne se laisse pas aller à une émotion injustifiée, il compte sur le patriotisme de tous les Français et sait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit prêt à faire son devoir.

A cette heure il n'y a plus de partis, il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue, il y a la patrie du droit et de la justice tout entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité.

Le Président de la République française,

RAYMOND POINCARÈ.

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

RENÉ VIVIANI.

Le Ministre de l'Intérieur : L. MALVY.
Le Ministre de la Guerre : MESSIMY.
Le Ministre de l'Inst. publ. et des Beaux-Arts : AUGAGNEUR.
Le Ministre du Commerce, des Postes et des Télég. : THOMSON.
Le Ministre des Colonies : RAYNAUD.
Le Garde des Sceaux Ministre de la Justice : BIENVENU-MARTIN.
Le Ministre des Finances : F. NOULENS.
Le Ministre de la Marine : GAUTHIER.
Le Ministre des Travaux Publics : René RENOULT.
Le Ministre de l'Agriculture : Fernand DAVID.
Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale : COUYBA.
Le S-Secrétaire d'État au Ministère des Aff. Etr. : Abel FERRY.
Le S-Secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur : P. JACQUIER.
Le S-Secrétaire d'État au Ministère de la Guerre : LOURAINE.
Le S-Secrétaire d'État de la Marine Marchande : AJAM.
Le S-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts : DALIMIER.

Chambéry. — Imprimerie Nouvelle

Département de la Savoie, Archives départementales, |210R 1|.

9. Comment la mobilisation affecte-t-elle la société française ?
10. Comment le Président de la République justifie-t-il la mobilisation ?
11. La mobilisation signifie-t-elle la guerre ?
12. Relevez les éléments du discours visant à rassurer la population.

II. L'entrée en guerre

A. L'annonce de la guerre

Document 6 - Message du Président de la République au Parlement : affiche de communication, 4 août 1914.

MESSAGE

ADRESSÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Au Sénat et à la Chambre des Députés

MESSIEURS LES SÉNATEURS.
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

La France vient d'être l'objet d'une agression brutale et préméditée, qui est un insolent défi au droit des gens.

Avant qu'une déclaration de guerre nous eût encore été adressée, avant même que l'ambassadeur d'Allemagne eût demandé ses passeports, notre territoire a été violé.

L'empire d'Allemagne n'a fait hier soir que donner tardivement le nom véritable à un état de fait qu'il avait déjà créé.

Depuis plus de quarante ans les Français, dans un sincère amour de la paix, ont refoulé au fond de leur cœur le désir des réparations légitimes. Ils ont donné au monde l'exemple d'une grande nation qui, définitivement relevée de la défaite par la volonté, la patience et le travail, n'a usé de sa force renouvelée et rajeunie que dans l'intérêt du progrès et pour le bien de l'Humanité.

Depuis que l'ultimatum de l'Autriche a ouvert une crise menaçante pour l'Europe entière, la France s'est attachée à suivre et à recommander partout une politique de prudence, de sagesse et de modération ; on ne peut lui imputer aucun acte, aucun geste, aucun mot qui n'ait été pacifique et conciliant.

A l'heure des premiers combats, elle a le droit de se rendre solennellement cette justice qu'elle a fait jusqu'au dernier moment des efforts suprêmes pour conjurer la guerre qui vient d'éclater et dont l'empire d'Allemagne supportera devant l'Histoire l'écrasante responsabilité.

Au lendemain même du jour où, nos alliés et nous, nous exprimions publiquement l'espérance de voir se poursuivre pacifiquement les négociations engagées sous les auspices du Cabinet de Londres, l'Allemagne a déclaré subitement la guerre à la Russie, elle a envahi le territoire du Luxembourg, elle a outrageusement insulté la noble nation belge, notre voisine et notre amie, et elle a essayé de nous surprendre traîtreusement en pleine conversation diplomatique.

Mais la France veillait, aussi attentive que pacifique ; elle s'était préparée et nos ennemis vont rencontrer sur leur chemin nos vaillantes troupes de couverture qui sont à leurs postes de bataille et à l'abri desquelles s'achèvera méthodiquement la mobilisation de toutes nos forces nationales.

Notre belle et courageuse armée, que la France accompagne aujourd'hui de sa pensée maternelle, s'est levée toute frémissante pour défendre l'honneur du drapeau et le sol de la Patrie.

Le Président de la République, interprète de l'unanimité du Pays, exprime à nos troupes de terre et de mer l'admiration et la confiance de tous les Français.

Etroitement unie en un même sentiment, la Nation persévérera dans le sang-froid dont elle a donné, depuis l'ouverture de la crise, la preuve quotidienne. Elle saura, comme toujours, concilier les plus généreux élans et les ardeurs les plus enthousiastes avec cette maîtrise de soi qui est le signe des énergies durables et la meilleure garantie de la victoire.

Dans la guerre qui s'engage, la France aura pour elle le Droit dont les peuples, non plus que les individus, ne sauraient impunément méconnaître l'éternelle puissance morale.

Elle sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée et qui sont aujourd'hui fraternellement assemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique.

Elle est fidèlement secondée par la Russie, son alliée ; elle est soutenue par la loyale amitié de l'Angleterre.

Et déjà de tous les points du monde civilisé viennent à elle les sympathies et les vœux, car elle représente aujourd'hui une fois de plus devant l'univers la liberté, la justice et la raison.

Haut les cœurs et vive la France !

Paris, le 4 août 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,

René VIVIANI.

Chambéry. — Imprimerie Nouvelle.

Département de la Savoie, Archives départementales, |210R 1|.

13. Comment l'entrée en guerre de la France est-elle justifiée ?
14. Quelles sont les valeurs mises en avant ?
    Sont-elles compatibles avec l'idée de guerre ? Justifiez votre réponse.
15. Comment l'Allemagne est-elle présentée ?

Conseil : utilisez des surligneurs de couleurs différentes en fonction des questions.

B. Le départ des citoyens-soldats

Document 7 - **Le carnet d'un conscrit inconnu et plus particulièrement un extrait qui relate les préparatifs de départ.**

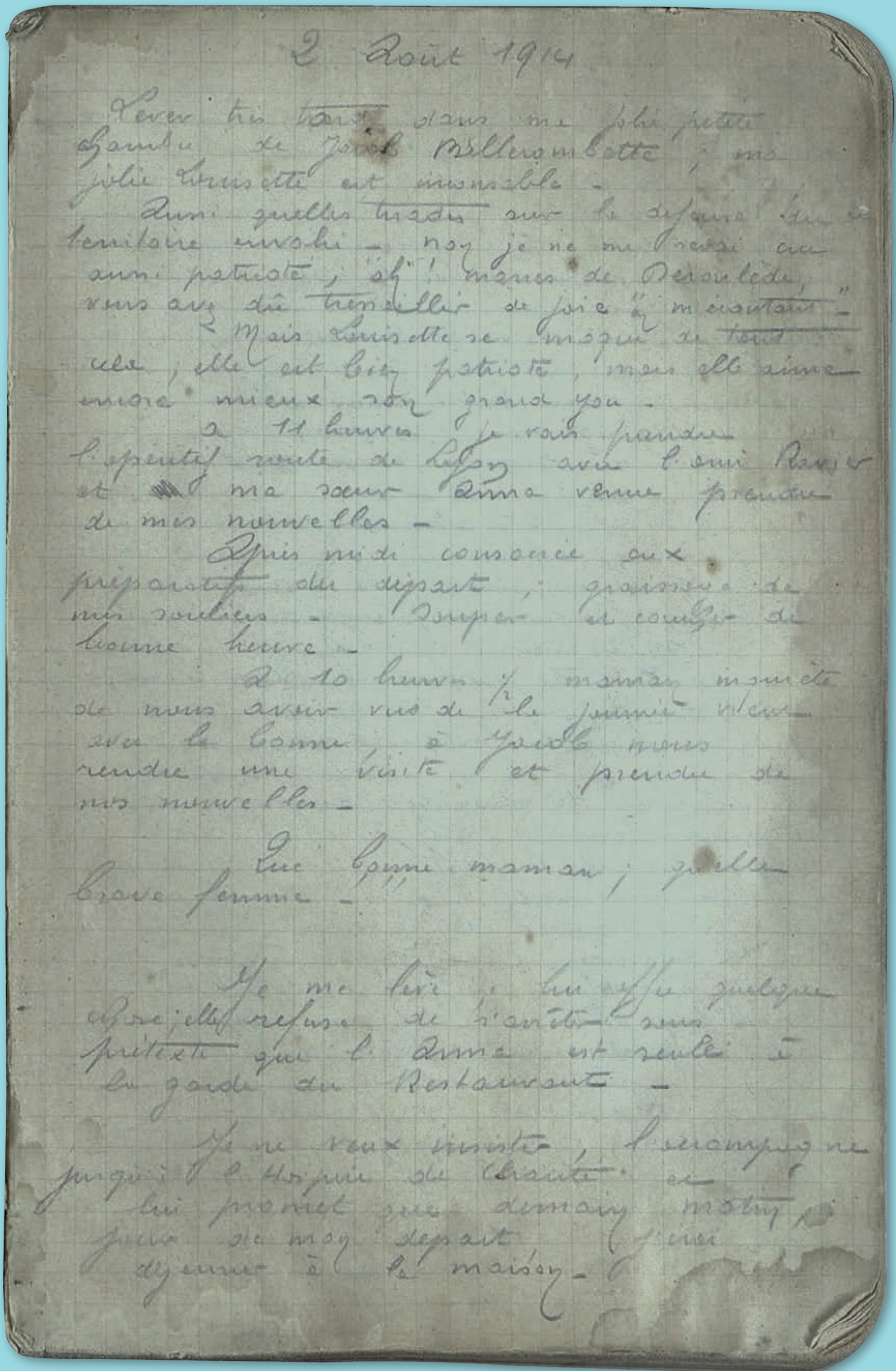

2 Août 1914

Lever très tard dans ma jolie petite chambre de Jacob Bellecombette ; ma jolie Louisette est invisible.

Aussi quelles tirades sur la défense du territoire envahi. Non je ne me trouvai aussi patriote, oh ! mânes de Déroulède, vous avez dû tressaillir de joie "m'écoutant".

Mais Louisette se moque de tout cela, elle est bien patriote, mais elle aime encore mieux son grand you.

A 11 heures je vais prendre l'apéritif route de Lyon avec l'ami Xavier et ma sœur Anna venue prendre de mes nouvelles.

Après midi consacrée aux préparatifs du départ ; graissage de mes souliers. Souper et coucher de bonne heure.

A 10 heures ½ maman inquiète de nous avoir vus de la journée vient avec la bonne à Jacob nous rendre une visite et prendre de nos nouvelles.

Quelle bonne maman, quelle brave femme !!!

Je me lève, lui offre quelque chose, elle refuse de s'arrêter sous prétexte que l'Anna est seule à la garde du Restaurant.

Je ne veux insister, l'accompagne jusqu'à l'Hospice de Charité et lui promet que demain matin, jour de mon départ, j'irai déjeuner à la maison.

Collection privée

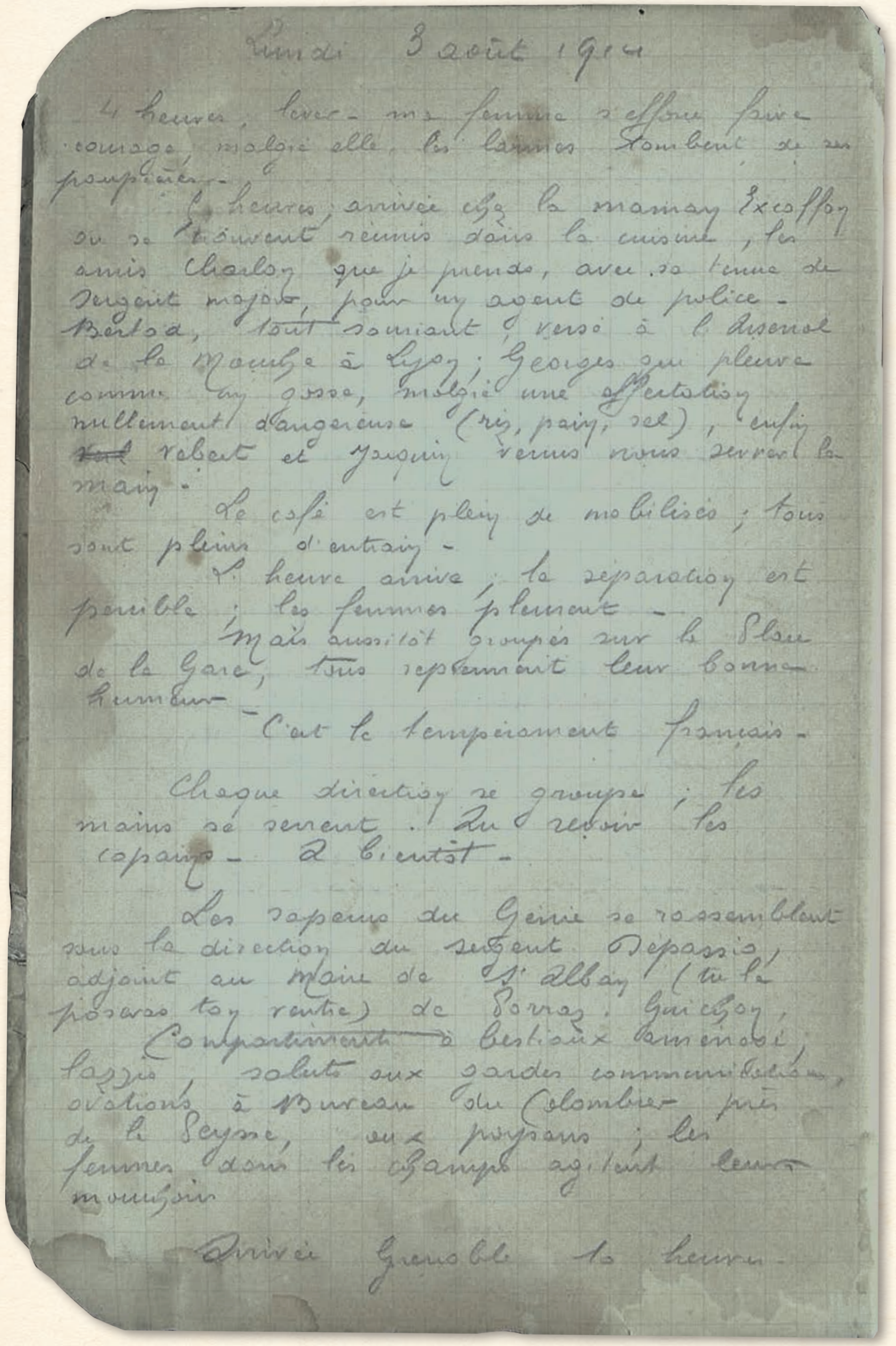

Lundi 3 août 1914

4 heures, lever. Ma femme s'efforce faire courage, malgré elle les larmes tombent de ses paupières.

6 heures, arrivée chez la maman Excoffon où se trouvent réunis dans la cuisine, les amis Charlon que je prends, avec sa tenue de sergent major, pour un agent de police. Bertoa, tout souriant, versé à l'Arsenal de la Mouche à Lyon ; Georges qui pleure comme un gosse, malgré une affectation nullement dangereuse (riz, pain, sel), enfin Robert et Jacquin venus nous serrer la main.

Le café est plein de mobilisés ; tous sont pleins d'entrain.

L'heure arrive, la séparation est pénible ; les femmes pleurent.

Mais aussitôt groupés sur la Place de la Gare, tous reprennent leur bonne humeur.

C'est le tempérament français.

Chaque direction se groupe ; les mains se serrent ! Au revoir les copains. A bientôt.

Les sapeurs du Génie se rassemblent sous la direction du sergent Depassio, adjoint au Maire de St Alban (tu le passeras ton rentré) de Sonnaz. Guichon.

Compartiments à bestiaux aménagés, lazzis, saluts aux gardes communicatives, ovations à Bureau du Colombier près de la Seyssinet, aux paysans ; les femmes dans les champs agitant leur mouchoir.

Arrivée Grenoble 10 heures.

Collection privée

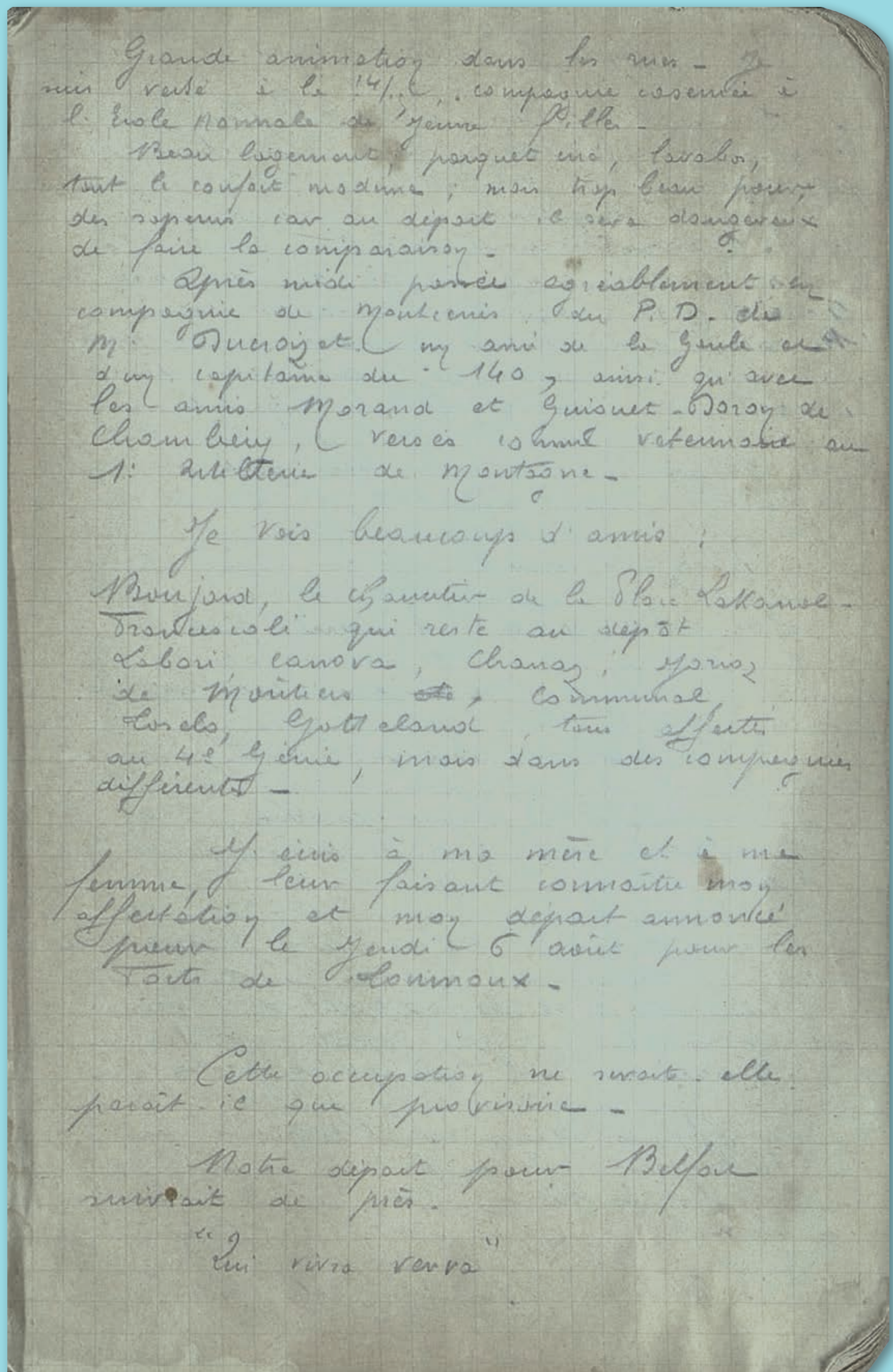
Grande animation dans les rues. Je suis versé à la 14e compagnie casernée à l'Ecole Normale de jeunes filles.

Beau logement, parquet ciré, lavabo, tout le confort moderne, mais trop beau pour des sapeurs car au dépôt il sera dangereux de faire la comparaison.

Après midi passée agréablement en compagnie de Montcenis (du P. D. chez M. Ducroz et) un ami de la famille et d'un capitaine du 140e, ainsi qu'avec les amis Morand et Guinet-Doroz de Chambéry, (versés comme vétérinaire au 1er artillerie de montagne.)

Je vois beaucoup d'amis :

Bonjard, le chauffeur de la Slave Lakanal - Tortuscoli qui reste au dépôt, Laborie, Canova, Chanay, Morez de Moûtiers, Communal, Corcelle, Gottelaud, tous affectés au 4e Génie, mais dans des compagnies différentes.

J'écris à ma mère et à ma femme, leur faisant connaître mon affectation et mon départ annoncé pour le jeudi 6 août pour les Forts de Lomnoux.

Cette occupation ne serait, elle paraît-il, que provisoire.

Notre départ pour Belfort suivrait de près.

"Qui vivra verra"

Collection privée

16. Relevez les passages qui traduisent les sentiments intimes de l'auteur.

17. Relevez les passages qui traduisent les sentiments que l'auteur exprime en famille et ceux qu'il exprime en public.

18. Que constatez-vous ?
Comment pouvez-vous l'expliquer ?
Conseil : utilisez des surligneurs

Notes

Document 8 - *« Dans les casernes »* : article extrait du journal *La Savoie libérale*, 5 août 1914.

* * *

Dans les casernes

Une très grande activité, comme on le devine, règne dans les casernes. Nous avons eu hier l'occasion de nous entretenir avec de nombreux officiers et soldats de l'active où de la réserve. Nous avons emporté de ces conversations l'impression réconfortante que tous sont animés du meilleur esprit patriotique, et chacun s'acquitte avec joie des tâches qui lui sont confiées, c'est avec cette bonne humeur qui est le trait caractéristique du troupier français que l'on envisage la nécessité de faire tout son devoir.

« On marchera jusqu'à la gauche » est une expression qui revient comme un refrain. Officiers et soldats sont pleins de confiance et d'ardeur.

* * *

Département de la Savoie, Archives départementales, [PER86-26].

Note 1 :

Un réserviste est un citoyen qui a effectué son service militaire.

Note 2 :

On marchera jusqu'à la gauche = On marchera jusqu'à la mort.

19. Comment l'article présente-t-il le départ des soldats d'active et de réserve ?

20. Ont-ils reçu la même formation ?

21. Quel est l'objectif de cet article ?

22. Quelles différences constatez-vous avec le document 7 ?

Document 9 - Un départ de soldats par le train lors de la mobilisation en août 1914 : dessin au crayon de Prosper Grosjean.

Collection privée

C. Que faire des étrangers ?

Document 10 - Télégramme du commissaire de police d'Aix-les-Bains au préfet de la Savoie, 4 août 1914.

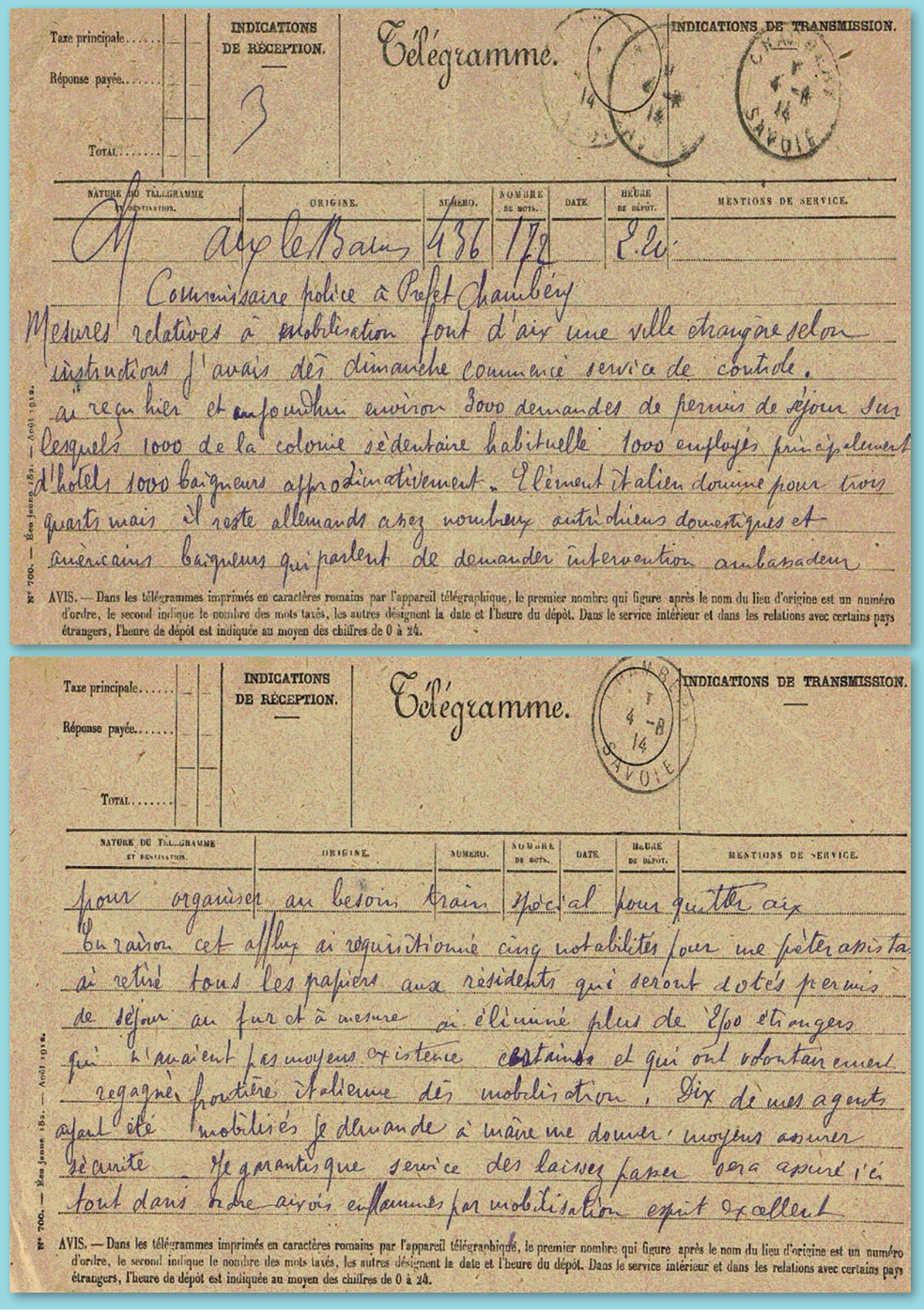

Taxe principale.....
Réponse payée.....
Total.....

INDICATIONS DE RÉCEPTION. — 3

Télégramme.

INDICATIONS DE TRANSMISSION.

NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
	Aix les Bains	436	172	2.20		

Commissaire police à Préfet Chambéry

Mesures relatives à mobilisation font d'Aix une ville étrangère selon instructions j'avais dès dimanche commencé service de contrôle. Ai reçu hier et aujourd'hui environ 3000 demandes de permis de séjour sur lesquels 1000 de la colonie sédentaire habituelle 1000 employés principalement d'hôtels 1000 baigneurs approximativement. Élément italien domine pour trois quarts mais il reste allemands assez nombreux autrichiens domestiques et américains baigneurs qui parlent de demander intervention ambassadeur

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

N° 700. — Rose jaune 182. — Août 1914.

Taxe principale.....
Réponse payée.....
Total.....

INDICATIONS DE RÉCEPTION. —

Télégramme.

INDICATIONS DE TRANSMISSION. —

NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.

pour organiser au besoin train spécial pour quitter Aix En raison cet afflux ai réquisitionné cinq notabilités pour me prêter assistance retiré tous les papiers aux résidents qui seront dotés permis de séjour au fur et à mesure ai éliminé plus de 1500 étrangers qui n'avaient pas moyens existence certains et qui ont volontairement regagné frontière italienne des mobilisation. Dix de mes agents ayant été mobilisés je demande à mairie me donner moyens assurer sécurité Je garantis que service des laissez passer sera assuré ici tout dans notre Savoie enflammée par mobilisation esprit excellent

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

N° 700. — Rose jaune 182. — Août 1914.

Département de la Savoie, Archives départementales, |221R 1|.

Document 11 - « Appel aux Aixois » : affiche de communication, 7 août 1914.

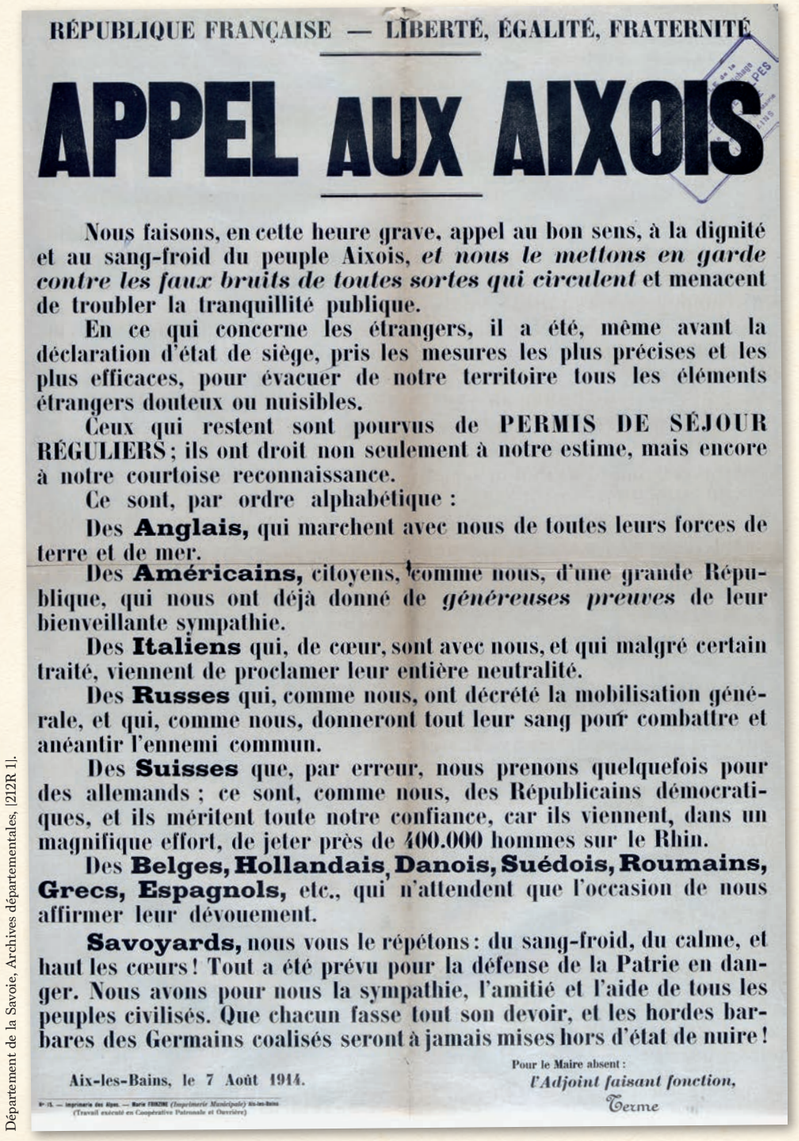

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

APPEL AUX AIXOIS

Nous faisons, en cette heure grave, appel au bon sens, à la dignité et au sang-froid du peuple Aixois, *et nous le mettons en garde contre les faux bruits de toutes sortes qui circulent* et menacent de troubler la tranquillité publique.

En ce qui concerne les étrangers, il a été, même avant la déclaration d'état de siège, pris les mesures les plus précises et les plus efficaces, pour évacuer de notre territoire tous les éléments étrangers douteux ou nuisibles.

Ceux qui restent sont pourvus de **PERMIS DE SÉJOUR RÉGULIERS** ; ils ont droit non seulement à notre estime, mais encore à notre courtoise reconnaissance.

Ce sont, par ordre alphabétique :

Des **Anglais,** qui marchent avec nous de toutes leurs forces de terre et de mer.

Des **Américains,** citoyens, comme nous, d'une grande République, qui nous ont déjà donné de *généreuses preuves* de leur bienveillante sympathie.

Des **Italiens** qui, de cœur, sont avec nous, et qui malgré certain traité, viennent de proclamer leur entière neutralité.

Des **Russes** qui, comme nous, ont décrété la mobilisation générale, et qui, comme nous, donneront tout leur sang pour combattre et anéantir l'ennemi commun.

Des **Suisses** que, par erreur, nous prenons quelquefois pour des allemands ; ce sont, comme nous, des Républicains démocratiques, et ils méritent toute notre confiance, car ils viennent, dans un magnifique effort, de jeter près de 400.000 hommes sur le Rhin.

Des **Belges, Hollandais, Danois, Suédois, Roumains, Grecs, Espagnols,** etc., qui n'attendent que l'occasion de nous affirmer leur dévouement.

Savoyards, nous vous le répétons : du sang-froid, du calme, et haut les cœurs ! Tout a été prévu pour la défense de la Patrie en danger. Nous avons pour nous la sympathie, l'amitié et l'aide de tous les peuples civilisés. Que chacun fasse tout son devoir, et les hordes barbares des Germains coalisés seront à jamais mises hors d'état de nuire !

Aix-les-Bains, le 7 Août 1914.

Pour le Maire absent :
l'Adjoint faisant fonction,
Terme

(Travail exécuté en Coopératives Patronale et Ouvrière)

Département de la Savoie, Archives départementales, |212R 1|.

23. Comment pouvez-vous expliquer l'expression «...font d'Aix une ville étrangère » ?

24. D'après le document 11, quelle est l'attitude des aixois vis-à-vis des populations étrangères ?

25. Que mettent en avant les autorités ? Dans quel but ?

Document 12 - Étrangers : directive du gouverneur militaire de Lyon au préfet de la Savoie, 14 septembre 1914.

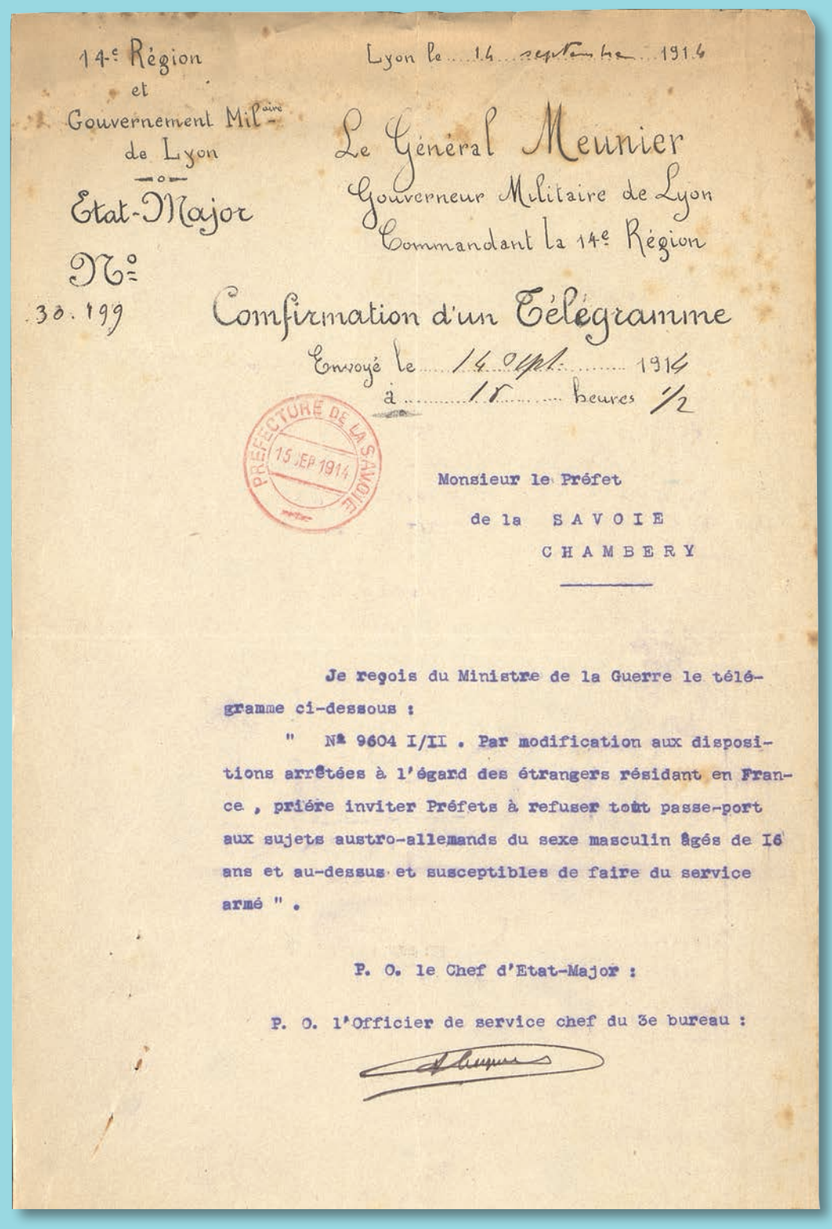

14e Région
et
Gouvernement Militaire
de Lyon
—o—
Etat-Major
N°
30.199

Lyon le 14 septembre 1914

Le Général Meunier
Gouverneur Militaire de Lyon
Commandant la 14e Région

Confirmation d'un Télégramme

Envoyé le 14 sept. 1914
à 15 heures 1/2

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
15 SEP 1914

Monsieur le Préfet
de la SAVOIE
CHAMBERY

Je reçois du Ministre de la Guerre le télégramme ci-dessous :

" N° 9604 I/II . Par modification aux dispositions arrêtées à l'égard des étrangers résidant en France , prière inviter Préfets à refuser tout passe-port aux sujets austro-allemands du sexe masculin âgés de 16 ans et au-dessus et susceptibles de faire du service armé " .

P. O. le Chef d'Etat-Major :

P. O. l'Officier de service chef du 3e bureau :

Département de la Savoie, Archives départementales, [221R 1].

26. D'après ce document, quelle décision est prise concernant les « austro-allemands » ? Comment pouvez-vous l'expliquer ?

III. La réorganisation de l'arrière

A. Contrôler le territoire

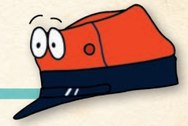

Document 13 - Création d'une garde extra municipale à Aix-les-Bains : affiche de communication, 4 août 1914.

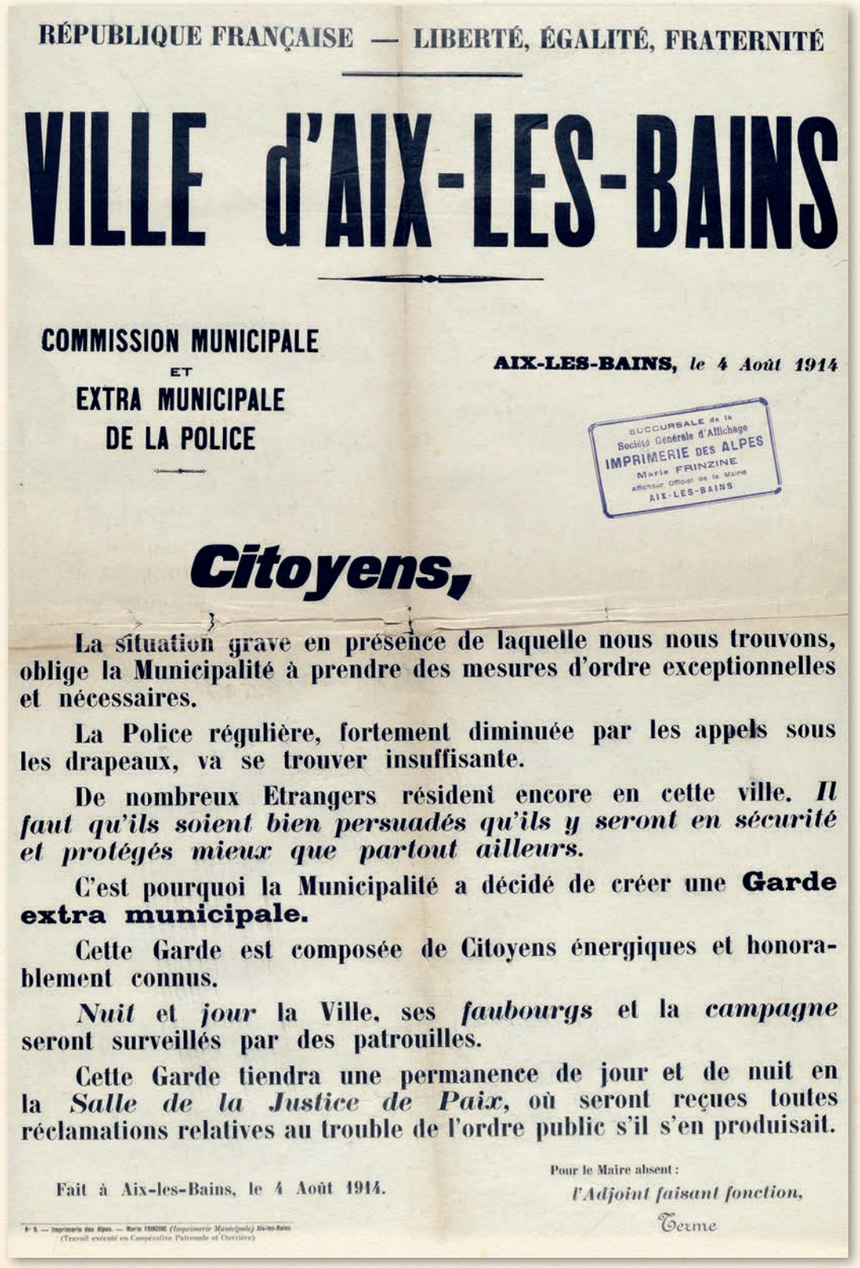

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE d'AIX-LES-BAINS

COMMISSION MUNICIPALE
ET
EXTRA MUNICIPALE
DE LA POLICE

AIX-LES-BAINS, *le 4 Août 1914*

SUCCURSALE de la Société Générale d'Affichage
IMPRIMERIE DES ALPES
Marie FRINZINE
Afficheur Officiel de la Ville
AIX-LES-BAINS

Citoyens,

La situation grave en présence de laquelle nous nous trouvons, oblige la Municipalité à prendre des mesures d'ordre exceptionnelles et nécessaires.

La Police régulière, fortement diminuée par les appels sous les drapeaux, va se trouver insuffisante.

De nombreux Etrangers résident encore en cette ville. *Il faut qu'ils soient bien persuadés qu'ils y seront en sécurité et protégés mieux que partout ailleurs.*

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de créer une **Garde extra municipale.**

Cette Garde est composée de Citoyens énergiques et honorablement connus.

Nuit et *jour* la Ville, ses *faubourgs* et la *campagne* seront surveillés par des patrouilles.

Cette Garde tiendra une permanence de jour et de nuit en la *Salle de la Justice de Paix*, où seront reçues toutes réclamations relatives au trouble de l'ordre public s'il s'en produisait.

Fait à Aix-les-Bains, le 4 Août 1914.

Pour le Maire absent :
l'Adjoint faisant fonction,
Terme

Imprimerie des Alpes. — Marie FRINZINE (*Imprimerie Municipale*) Aix-les-Bains
(Travail exécuté en Coopérative Patronale et Ouvrière)

Département de la Savoie, Archives départementales, [212R 1].

Document 14 - Lettre du maire d'Albens au préfet de la Savoie, 3 août 1914.

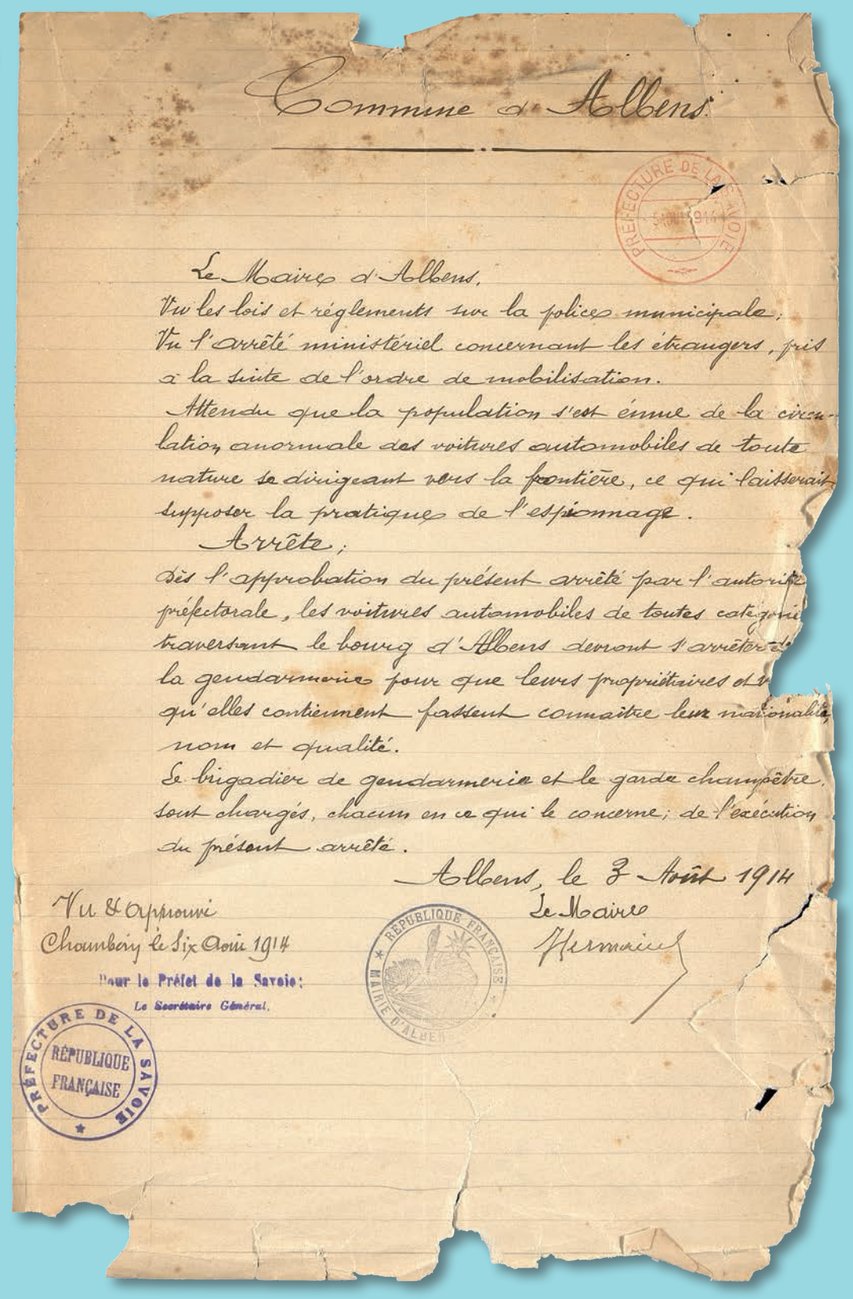

Commune d'Albens

Le Maire d'Albens,
Vu les lois et réglements sur la police municipale,
Vu l'arrêté ministériel concernant les étrangers, pris à la suite de l'ordre de mobilisation.
Attendu que la population s'est émue de la circulation anormale des voitures automobiles de toute nature se dirigeant vers la frontière, ce qui laisserait supposer la pratique de l'espionnage.
Arrête :
Dès l'approbation du présent arrêté par l'autorité préfectorale, les voitures automobiles de toutes catégories traversant le bourg d'Albens devront s'arrêter à la gendarmerie pour que leurs propriétaires et les personnes qu'elles contiennent fassent connaître leur nationalité, nom et qualité.
Le brigadier de gendarmerie et le garde champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Albens, le 3 Août 1914
Le Maire
Hermaire

Vu & Approuvé
Chambéry le Six Août 1914
Pour le Préfet de la Savoie :
Le Secrétaire Général,

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ALBENS

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
5 AOUT 1914

Département de la Savoie, Archives départementales, |220R 1|.

27. Que nous apprennent ce document et le précédent ?

B. Contrôler l'information

Document 15 - Lettre du maire de Verel-Pragondran au préfet de la Savoie, 5 août 1914.

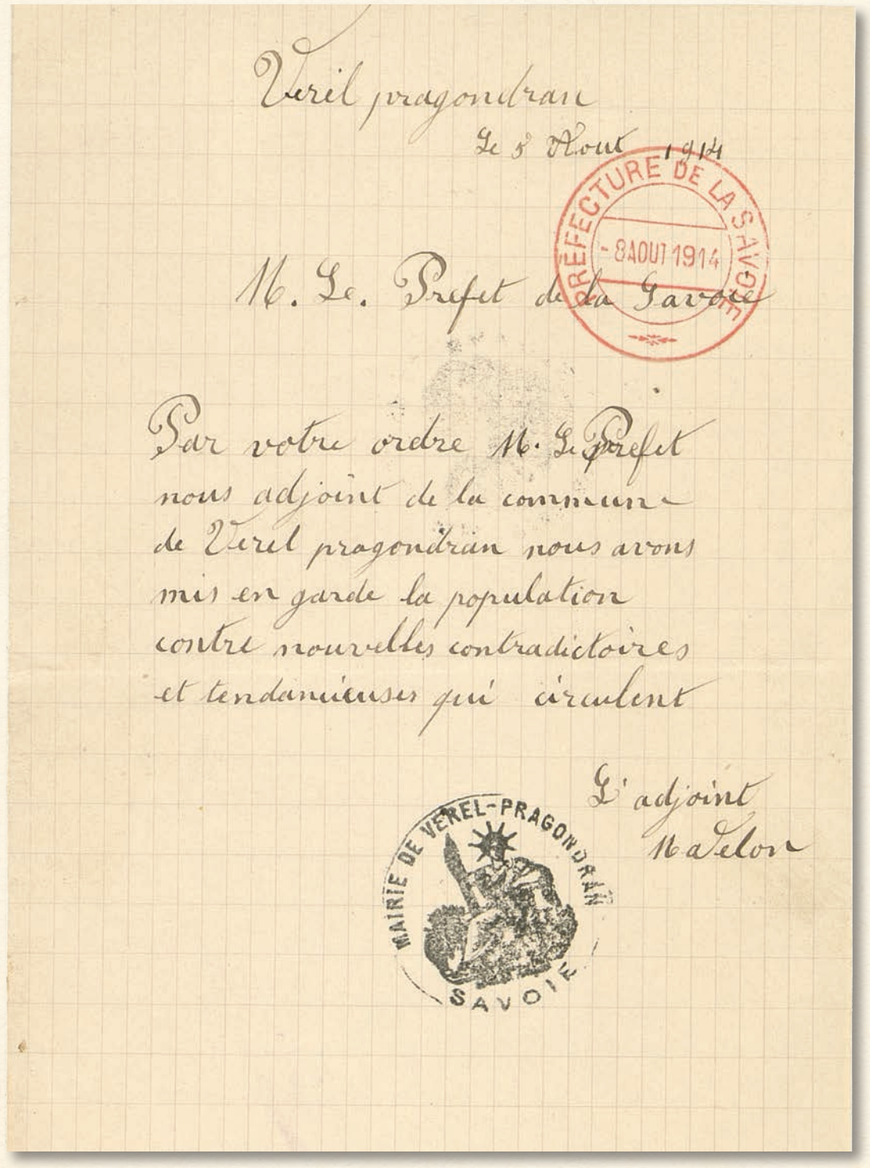

Verel pragondran
Le 5 Aout 1914

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
8 AOUT 1914

M. Le Préfet de la Savoie

Par votre ordre M. Le Préfet nous adjoint de la commune de Verel pragondran nous avons mis en garde la population contre nouvelles contradictoires et tendancieuses qui circulent

L'adjoint
M. Delor

MAIRIE DE VEREL-PRAGONDRAN
SAVOIE

Département de la Savoie, Archives départementales, |218R 1|.

28. D'après ce document et les deux précédents, expliquez les craintes du préfet et des maires ?

Document 16 - Arrêté du préfet de la Savoie : extrait, 10 septembre 1914.

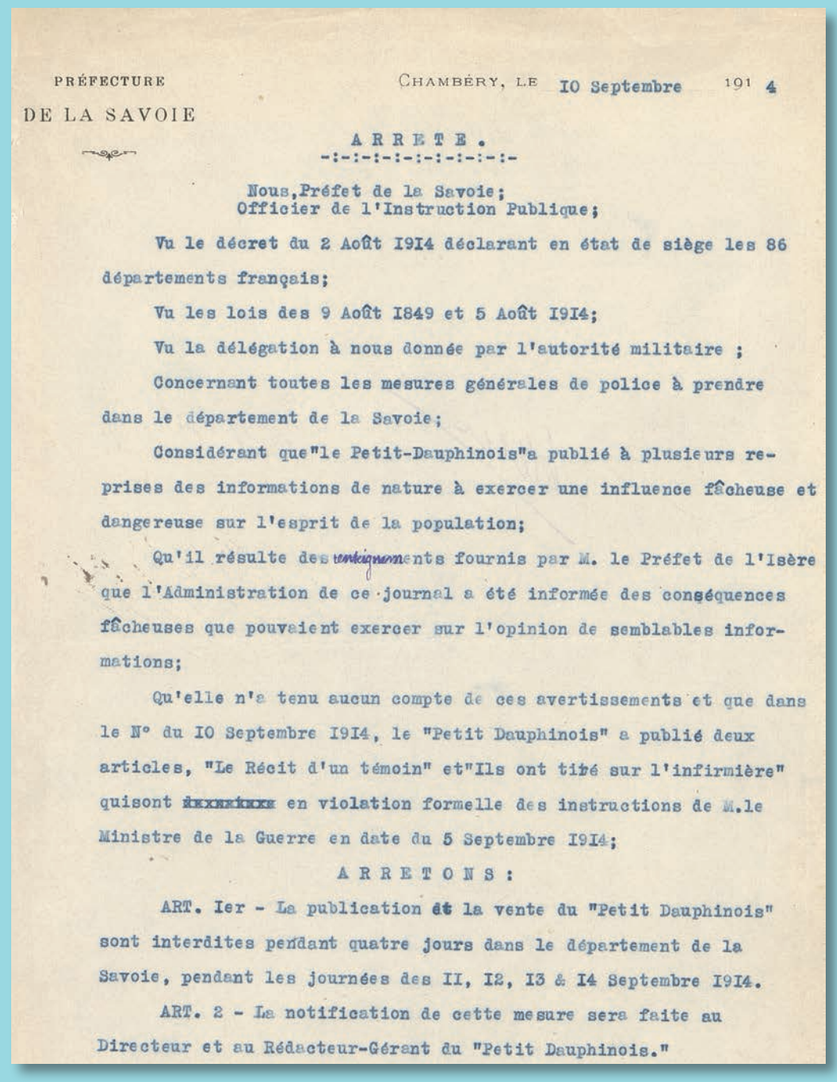

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

CHAMBÉRY, LE 10 Septembre 1914

ARRETE.

Nous, Préfet de la Savoie;
Officier de l'Instruction Publique;

Vu le décret du 2 Août 1914 déclarant en état de siège les 86 départements français;

Vu les lois des 9 Août 1849 et 5 Août 1914;

Vu la délégation à nous donnée par l'autorité militaire ;

Concernant toutes les mesures générales de police à prendre dans le département de la Savoie;

Considérant que "le Petit-Dauphinois" a publié à plusieurs reprises des informations de nature à exercer une influence fâcheuse et dangereuse sur l'esprit de la population;

Qu'il résulte des renseignements fournis par M. le Préfet de l'Isère que l'Administration de ce journal a été informée des conséquences fâcheuses que pouvaient exercer sur l'opinion de semblables informations;

Qu'elle n'a tenu aucun compte de ces avertissements et que dans le N° du 10 Septembre 1914, le "Petit Dauphinois" a publié deux articles, "Le Récit d'un témoin" et "Ils ont tiré sur l'infirmière" qui sont xxxxxxx en violation formelle des instructions de M. le Ministre de la Guerre en date du 5 Septembre 1914;

ARRETONS :

ART. Ier - La publication et la vente du "Petit Dauphinois" sont interdites pendant quatre jours dans le département de la Savoie, pendant les journées des 11, 12, 13 & 14 Septembre 1914.

ART. 2 - La notification de cette mesure sera faite au Directeur et au Rédacteur-Gérant du "Petit Dauphinois."

Département de la Savoie, Archives départementales, [2]18R 1].

29. Quel est le statut du territoire de la République française ?

30. Qui exerce alors les fonctions de police et de contrôle en Savoie ?

31. Qu'est-il exactement reproché au Petit Dauphinois ?

32. Ces informations sont-elles de nature militaire ?

33. Quel est donc ici l'objectif des autorités ?
Comment nomme-t-on ce type de pratique ?

C. Assurer le ravitaillement et la production industrielle

Document 17 - « Appel aux femmes et aux enfants de France », déclaration du Président du Conseil, René Viviani : affiche de communication, 6 août 1914.

APPEL
Aux Femmes et aux Enfants
de France

La guerre a été déchaînée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre pour maintenir la paix. A l'appel de la Patrie, vos frères, vos fils et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi. Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus, la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul, et non leur courage, dérobe au combat. Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celles de l'année prochaine.

Vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service ; ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur, il faut sauvegarder votre subsistance. L'approvisionnement des populations urbaines, et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille ! Préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés !

Il n'y a pas, dans ces heures graves, de labeur infime. Tout est grand qui sert le pays.

Debout ! A l'action ! Au labeur !

Vive la République ! Vive la France !

Paris, le 6 août 1914.

Pour le Gouvernement de la République :
Le Président du Conseil des Ministres,
RENÉ VIVIANI.

Chambéry. Imprimerie Nouvelle.

Département de la Savoie, Archives départementales, [2]2R 1].

Document 18 - Le fonctionnement du ravitaillement à Aix-les-Bains : affiche de communication, 6 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE D'AIX-LES-BAINS

AVIS IMPORTANT

Le Maire d'AIX-LES-BAINS,

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il importe, pour ASSURER LE RAVITAILLEMENT DE LA POPULATION, de faire appel à toutes les bonnes volontés,

AVISE

Les personnes non mobilisables aptes à

Conduire les Moulins à Eau,
Conduire les Locomobiles,
Effectuer le travail des Boulangeries

et qui désirent gagner ainsi leur journée de travail, qu'elles doivent venir *se faire inscrire à la Mairie dans le plus bref délai possible.*

Aix-les-Bains, le 6 Août 1914.

Pour le Maire absent :
l'Adjoint faisant fonction,
Terme

N° 13. — Imprimerie des Alpes. — Marie FERRERO (*Imprimerie Municipale*) Aix-les-Bains
(Travail exécuté en Coopérative Patronale et Ouvrière)

Département de la Savoie, Archives départementales, [212R 1].

Document 19 - La question de l'inflation à Aix-les-Bains : affiche de communication, 3 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE d'AIX-LES-BAINS

AVIS

Le Maire d'AIX-LES-BAINS,

Informe MM. les Commerçants en Denrées alimentaires **qu'il leur est fait**

Défense de Majorer de plus de

5 %

le prix des Marchandises qu'ils livrent aux Consommateurs en prenant pour base **les prix effectués avant le 30 Juillet dernier.**

En cas d'infraction aux présentes dispositions, **contravention leur sera dressée** et ils

SERONT TRADUITS, AU BESOIN, EN CORRECTIONNELLE

sans préjudice de la fermeture de leur magasin et de réquisition des marchandises qui sera faite par la Municipalité.

Aix-les-Bains, le 3 Août 1914.

Pour le Maire absent :
l'Adjoint faisant fonction,
TERME

N° 4. — Imprimerie des Alpes. — Marie FERRERO (*Imprimerie Municipale*) Aix-les-Bains
(Travail exécuté en Coopérative Patronale et Ouvrière)

Département de la Savoie, Archives départementales, [212R 1].

Document 20 - La place des étrangers dans l'économie locale : télégramme du maire de Motz au préfet de la Savoie, 3 août 1914.

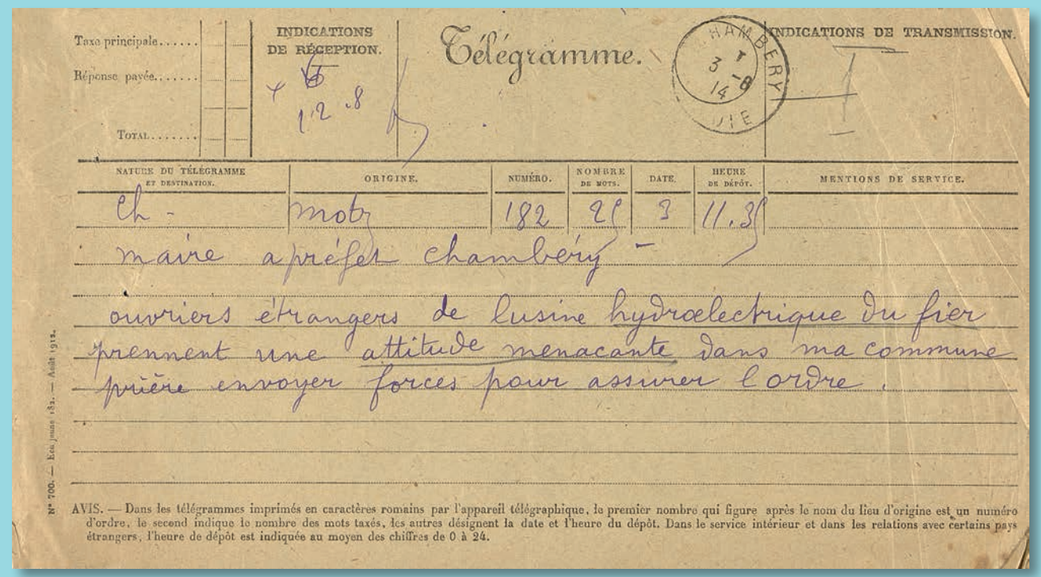

Taxe principale.....
Réponse payée.....
Total.....

INDICATIONS DE RÉCEPTION.

Télégramme.

CHAMBÉRY 3 8 14 SAVOIE

INDICATIONS DE TRANSMISSION.

NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
Ch -	motz	182	29	3	11.35	

maire a préfet chambéry -

ouvriers étrangers de lusine hydroelectrique du fier prennent une attitude menacante dans ma commune prière envoyer forces pour assurer l ordre .

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

N° 700. — Rectification. — Août 1914.

Département de la Savoie, Archives départementales, [221R 1].

34. A partir de ce document et des trois précédents, expliquez les conséquences de la guerre sur l'économie.

Conclusion

D'après ces sources, présentez comment les savoyards ont vécu l'entrée en guerre.

Notes

Notes

Conseil général de la Savoie
Archives départementales
244, quai de la Rize
73000 Chambéry
ad@savoie.fr | www.savoie-archives.fr

CRÉATION GRAPHIQUE : L'ATELIER DE **BALTHAZAR**